




Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Règlement graphique
Pièce 4.1.1. - Zonage, prescriptions
Version d'approbation

- Zonage**
- Zones urbaines et à urbaniser**
- UA- Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
 - Uspr- Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
 - Ua- Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
 - UBs- Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vieillissantes et ou en situation de handicap
 - UBv- Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
 - Uh- Zone urbaine à vocation mixte constituée des villages présentant un nombre et une densité significatifs de construction
 - UE- Zone urbaine à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
 - Ui- Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
 - Ul- Zone urbaine à vocation principale de tourisme et de loisirs
 - 1AU- Zone à urbaniser à vocation d'habitat
 - 2AU- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
 - 1AUI- Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
 - 2AUI- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques
- Zone agricole**
- A- Zone agricole
 - Ah- STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte agricole
 - Ai- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
 - Ai*- STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
 - AI- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
 - Ai*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation de l'activité agricole
 - Ap- STECAL correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
 - Nv- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
 - Az- STECAL correspondant à l'emprise du Zooparc de Beaulieu
 - Azh- STECAL correspondant aux hébergements saisonniers liés et nécessaires à l'activité du Zooparc de Beaulieu
 - Azc- STECAL correspondant au projet de centre d'exposition et ou salle d'art et de spectacle du Zooparc de Beaulieu
- Zone naturelle**
- N- Zone naturelle et forestière
 - Na- STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
 - Nenr- STECAL correspondant aux secteurs destinés à accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables en projet
 - Nh- STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte naturel
 - Ni- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
 - Nis- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente existants en zone naturelle
 - Ni*- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente en projet en zone naturelle
 - Ns- STECAL correspondant aux activités de service ou s'effectuant l'accueil d'une clientèle existantes en contexte naturel
 - Nm- STECAL correspondant aux établissements d'enseignement pédagogique et ou de santé existants en contexte naturel
 - Nspr- Zone naturelle patrimoniale concernée par le périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
 - Ni- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
 - Ni*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels
 - Nv- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
 - Nzp- STECAL correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du Zooparc de Beaulieu
- Prescriptions**
- ▲ Bâtiment susceptible de changer de destination (art L.151-11 C.U.)
 - ▲ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art L.151-19 C.U.)
 - ▲ Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art L.151-19 C.U.)
 - ▲ Linéaire commercial protégé (art. L.151-13 C.U.)
 - ▲ Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art. L.151-19 C.U.)
 - ▲ Voies de circulation à conserver (art. L.151-18 C.U.)
 - ▲ Espace boisé classé
 - ▲ Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - ▲ Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
 - ▲ Secteur avec disposition de démolition
 - ▲ Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
 - ▲ Secteur inconstructible pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
 - ▲ Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
 - ▲ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
 - ▲ Emplacements réservés (art. R151-34-4 C.U.)
 - ▲ Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation- OAP (art R.151-6 C.U.)
- Informations**
- ▲ Cours d'eau et espaces aquatiques
- Cadastr**
- ▲ Limites communales
 - ▲ Bât
 - ▲ Parcelaire
- Risques**
- ▲ Secteurs soumis à un risque d'inondation au titre du PPRi Sologne ou Cher
 - ▲ Secteurs soumis à un risque d'inondation au titre de l'AZI Beuvron Saultre



Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Communauté de Communes Val de Cher-Controis



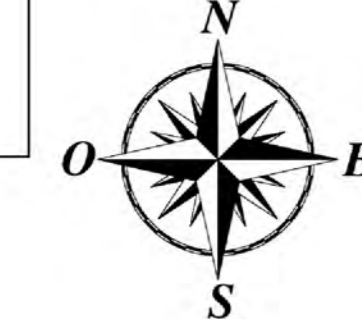
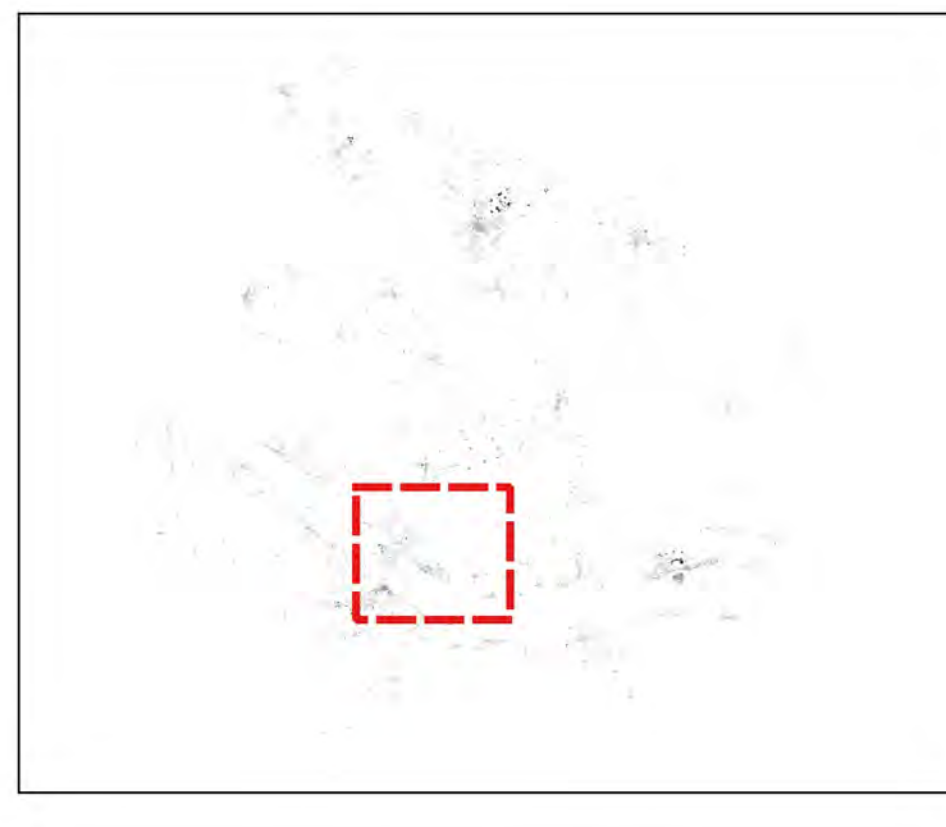

VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NOYERS SUR CHER

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Pièce 4.1.2. - Règlement graphique - Zonage, trame verte et bleue - Version d'approbation

- Zonage**
- Zones urbaines et à urbaniser**
- UA - Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
 - Usp - Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
 - UB - Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
 - UBs - Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vieillissantes et ou en situation de handicap
 - UBv - Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
 - Uf - Zone urbaine à vocation mixte constituée des villages présentant un nombre et une densité significatifs de construction
 - UE - Zone urbaine à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
 - UI - Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
 - UL - Zone urbaine à vocation principale de tourisme et de loisirs
 - IAU - Zone à urbaniser à vocation d'habitat
 - 2AU - Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
 - 1AUI - Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
 - 2AUI - Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques
- Zone agricole**
- A - Zone agricole
 - Ah - STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte agricole
 - AI - STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
 - AI* - STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
 - AT - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
 - AT* - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation de l'activité agricole
 - Ap - STECAL correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
 - Av - STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
 - Az - STECAL correspondant à l'emprise du Zooparc de Beaulieu
 - Azh - STECAL correspondant aux hébergements saisonniers liés et nécessaires à l'activité du Zooparc de Beaulieu
 - Acs - STECAL correspondant au projet de centre d'exposition et ou salle d'art et de spectacle du Zooparc de Beaulieu
- Zone naturelle**
- N - Zone naturelle et forestière
 - Na - STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
 - Nenr - STECAL correspondant aux secteurs destinés à accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables en projet
 - Nh - STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte naturel
 - Ni - STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
 - Nl - STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente existants en zone naturelle
 - Nl* - STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente en projet en zone naturelle
 - Ns - STECAL correspondant aux activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle existantes en contexte naturel
 - Nm - STECAL correspondant aux établissements d'enseignement pédagogique et ou de santé existants en contexte naturel
 - Nsp - Zone naturelle patrimoniale concernée par le périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
 - Nt - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
 - Nt* - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels
 - Nv - STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
 - Nvp - STECAL correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du Zooparc de Beaulieu
- Trame verte et bleue**
- Reservoirs de biodiversité
 - Corridors écologiques
- Informations**
- Cadastre**
- Limites communales
 - Bâti
 - Parcellaire
 - Cours d'eau et espaces aquatiques



0 250 500 m

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Communauté de Communes Val de Cher-Controis



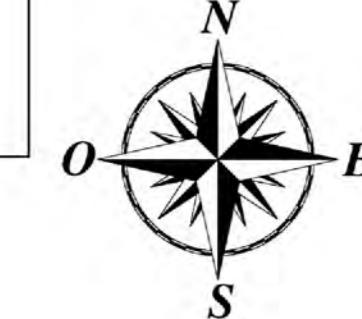
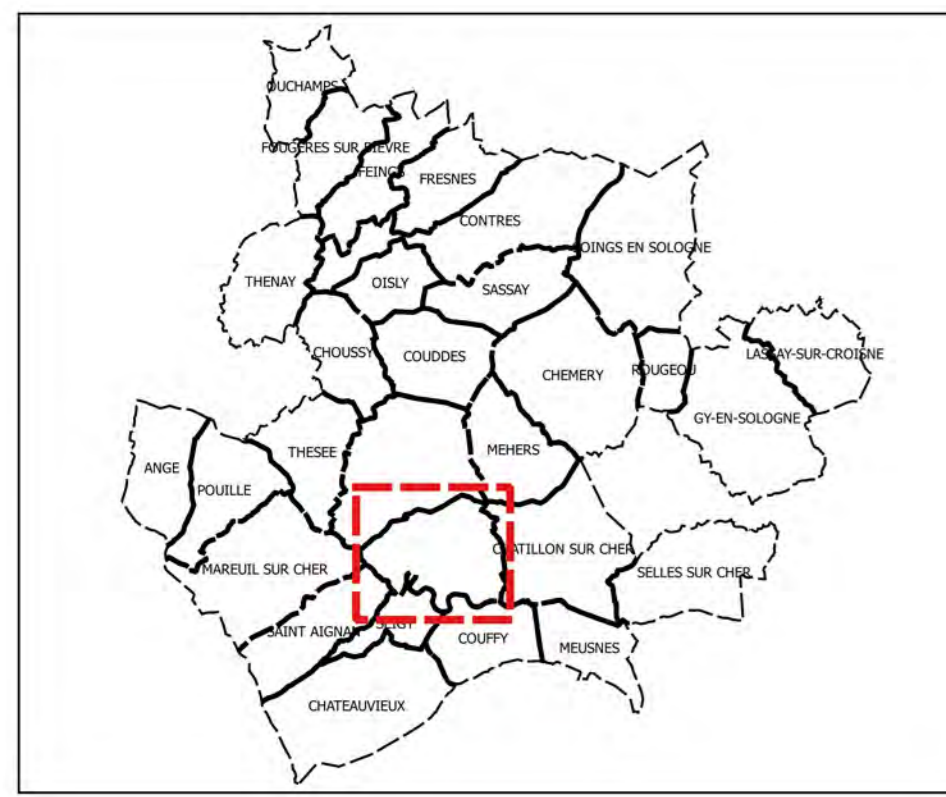

VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NOYERS SUR CHER

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Pièce 4.1.3. - Règlement graphique - Zonage, prescriptions complémentaires Version d'approbation

- Zonage**
- Zones urbaines et à urbaniser**
- UA - Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
 - Uspr - Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
 - UB - Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
 - UBs - Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vieillissantes et ou en situation de handicap
 - UBv - Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
 - UH - Zone urbaine à vocation mixte constituant des villages présentant un nombre et une densité significatifs de construction
 - UE - Zone urbaine à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
 - UI - Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
 - UL - Zone urbaine à vocation principale de tourisme et de loisirs
 - 1AU - Zone à urbaniser à vocation d'habitat
 - 2AU - Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
 - 1AUI - Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
 - 2AUI - Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques
- Zone agricole**
- A - Zone agricole
 - Ah - STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte agricole
 - Ai - STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
 - Ai* - STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
 - At - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
 - At* - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation de l'activité agricole
 - Ap - STECAL correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
 - Av - STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
 - Az - STECAL correspondant à l'emprise du ZooParc de Beauval
 - Azh - STECAL correspondant aux hébergements saisonniers liés et nécessaires à l'activité du ZooParc de Beauval
 - Acs - STECAL correspondant au projet de centre d'exposition et ou salle d'art et de spectacle du ZooParc de Beauval
- Zone naturelle**
- N - Zone naturelle et forestière
 - Na - STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
 - Nenr - STECAL correspondant aux secteurs destinés à accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables en projet
 - Ni - STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte naturel
 - Ni* - STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
 - Nl - STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente existants en zone naturelle
 - Nl* - STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente en projet en zone naturelle
 - Ns - STECAL correspondant aux activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle existantes en contexte naturel
 - Nm - STECAL correspondant aux établissements d'enseignement pédagogique et ou de santé existants en contexte naturel
 - Nsp - Zone naturelle patrimoniale concernée par le périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
 - Nt - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
 - Nt* - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels
 - Nv - STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
 - Nvp - STECAL correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du ZooParc de Beauval
- Prescriptions complémentaires**
- Carriés souterrains (BRGM)
 - Zones humides de forte potentialité (SAGE Cher Aval)
 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- Risque de défaillances des digues**
- Zone de dissipation d'énergie liée au risque de rupture du/des ouvrage(s) en application du PGRI Loire-Bretagne
- Zones potentiellement dangereuses en application du PGRI Loire-bretagne (submersibles à plus de 1 mètre)**
- 1 mètre d'eau
 - 1,5 mètre d'eau
 - 2 mètres d'eau
- Informations**
- Cours d'eau et espaces aquatiques
 - Digue
 - Déversoir
- Cadastre**
- Limites communales
 - Bâti
 - Parcelaire



0 250 500 m